

Avant de commencer vos travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme. Selon l'importance des travaux que vous prévoyez, il vous faudra déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les règles relatives à l'urbanisme et ses autorisations inhérentes permettent de vérifier la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

***Pour déposer en direct votre PC (Permis de Construire), votre DP (Déclaration Préalable) ou votre AT (Autorisation de Travaux), merci d'utiliser la plateforme Geosphere :***

**<https://paysdelor.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>**

**Fiches pratiques de service-public.fr**

**Acheter en ligne un timbre fiscal pour une demande de nationalité française**

**Accéder au Service en ligne**

Suivez les étapes suivantes pour faire votre démarche en ligne :

Sélectionner la rubrique : "Je souhaite acheter un timbre électronique"

Sélectionner le motif de la demande : "Nationalité Française"

Saisir le montant : 55 € ( 27,50 € en Guyane)

Confirmer votre choix en ajoutant le timbre au panier

Choisir le mode de réception (courriel ou SMS)

Sélectionner le type de carte bancaire et payer

Après réception de votre timbre, par courriel ou SMS, vous devez le télécharger.

Le timbre est à joindre à votre dossier de demande d'acquisition de la nationalité française.

**Plus  
d'infos**



**Services techniques: Urbanisme**

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre

BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Reception du public en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 12](#)

[mail](#)



**Ville de  
Palavas-les-Flots**

**Mairie de Palavas-les-Flots**

**Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.**

**Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots**

**Tél. : 04 67 07 73 00**